



## Preuves par l'odeur contre ADN

-----  
Par usee

Bonjour

Mon ami se trouve accusé (à tort) d'un grave délit (enlèvement, séquestration, vol) parce qu'on a retrouvé son ADN sur la scène du délit via un mégot de cigarette.

Bien qu'il n'ai aucun mobile: quelques centaines d'euros ont été volé ainsi que divers objets comme console de jeu, alors qu'il avait une très grosse somme d'argent sur son compte et une bonne situation professionnelle à cette époque, qu'en + il n'ai pas le profil du "braqueur", la police est convaincue de sa culpabilité. Il a fait une garde à vue hier et a été relâché soit-disant pour vice de forme mais doit se présenter prochainement à la justice. La police lui a promis 15 ans de prison.

Lors de sa garde à vue, la police a pris ses empreintes d'odeurs corporels pour les comparer à celle trouvées sur le lieu du délit.

Je n'ai jamais entendu parlé de ça, je voulais savoir ce que ça vaut? si c'est une preuve fiable qui pourra l'innocenter? Il ne connaît pas les gens qui se sont fait agresser et n'est jamais allé chez eux.

Quelle est sa valeur face à l'ADN? merci de votre réponse, nous sommes dans l'angoisse et pas d'avocat pour l'instant

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement